



Association des habitants du val de Coise

Compte-rendu de L'Assemblée Générale du 10 avril 2009

Vendredi soir, à 20 h 30, dans les locaux de l'espace jeunesse municipal, s'est tenu notre assemblée générale annuelle.

Les différents points développés :

- L'inventaire des travaux d'aménagement et d'entretien du quartier
- Le bilan financier 2008
- Les animations
- Questions diverses

I) Inventaire des travaux d'aménagement et d'entretien du quartier et ses abords :

Un état des lieux du quartier a été fait le 5 mars dernier, en présence de 4 représentants de la commune.

- Grillages côté route pour le terrain de foot :

Les enfants se plaignent que leur ballon part souvent sur la route, et disent prendre des risques en allant le récupérer.

Ils souhaiteraient un grillage de protection.

Réponse de la mairie : refus car inesthétique et trop coûteux

- Mise en place d'une rampe chemin des chênes :

Les locataires de deux maisons, chemin des chênes demandent une rampe dans l'escalier d'accès à leur domicile.

Réponse de la mairie : ils se renseignent pour voir si ces travaux sont de la compétence des HLM ou de la commune.

- Nettoyage du chemin allant du chemin des chênes à l'abri bus (du haut)

Il est demandé que ce chemin piétonnier soit nettoyé régulièrement en raison des nombreuses déjections animales.

Réponse de la mairie : un nettoyage plus régulier sera effectué.

- Réfection des abris bus :

Les abris bus sont dégradés et auraient besoin d'être repeints.

Réponse de la mairie : les abris bus seront effectivement repeints par un jeune baldomérien, dans le cadre des chantiers éducatifs, avec l'aide des services techniques.

- Stationnement et travaux de voirie allée des Peupliers :

Le marquage au sol des emplacements de stationnement, demandé par les riverains, a été réalisé.

Une personne dans l'assistance s'offusque que la réfection du trottoir et de la voie d'accès au bord de Coise en autobloquants très endommagés, notamment par les racines d'un arbre, n'ait pas été faite dans le même temps, alors que le goudronnage de cette allée, réclamé depuis 5 années consécutives, a toujours été différé jusqu'à présent. D'autres font part également de leur impatience et de leur sentiment de colère. Les membres de l'association ont renouvelé cette demande lors de la visite du 5 mars.

Réponse de la mairie : le goudronnage de cette allée n'est pas prioritaire et n'est pas inscrit au programme 2009.

Aire de jeux :

La balançoire dont un ressort est endommagé va être remplacée, un ou deux jeux financés par l'association viendront compléter cet espace de jeux. Par ailleurs, le site a été nettoyé à la suite de la crue du 1^{ier} novembre 08.

II) Un certain nombre de demandes ont été exprimées par les résidents :

1. Abri bus du haut :

Le blocage quotidien du rond-point, par les bus scolaires, reste d'actualité, malgré le signallement lors de l'assemblée générale de l'an dernier. Bon nombre d'automobilistes empruntent toujours le rond point à contre sens. Les efforts demandés aux chauffeurs de car ne suffisent pas à régler ce problème. Certains pensent qu'un abri bus en plein rond point est contraire au code de la route et proposent que celui-ci soit déplacé dans la descente après le carrefour, un décrochement réservé au stationnement étant déjà existant.

2. Plaques d'égout :

Depuis quelques années aucune plaque d'égout ne dispose de bouchon de sécurité. L'association demandera une nouvelle fois à la mairie de remettre ces bouchons afin d'éviter tout accident.

3. Containers :

Le stationnement sur la chaussée, devant les containers, au bas du lotissement est gênant pour la circulation.

Ne serait-il pas possible de les déporter légèrement et de créer un décrochement ?

En 2007 et en 2008 il avait été demandé que les containers à proximité du terrain de foot soient entourés de verdure, comme ceux du bas, dans un souci d'esthétique et pour éviter les éclats de verre sur le trottoir. Demande à renouveler auprès de la municipalité.

4. Le local « espace Jeunesse Municipal » :

Certains déplorent le défaut d'entretien du bâtiment. Les chenaux sont cassés, d'où des infiltrations d'eau dans les caissons des volets roulants électriques. Les peintures auraient besoin d'un rafraîchissement, etc...

5. Voirie :

Chemin des Chênes un trou dangereux n'a jamais été rebouché et n'est protégé que par une barrière.

6. Terrain de foot :

De nombreuses réclamations sont relevées au sujet du terrain de foot, malgré le drainage effectué par les services techniques. Les habitants, convaincus de sa nécessité, souhaitent que l'idée de l'aménagement du terrain de foot en « city stade » soit étudiée sérieusement.

III) Les animations :

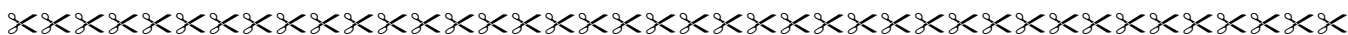
Le 27 mai 2008, la fête des voisins était organisée sur trois lieux différents (bord de Coise, espace jeunesse municipale, et parking des HLM). De nombreux participants se sont déplacés. Il a été décidé de reconduire l'organisation de cette fête dont la date nationale est **le 26 mai 09**, en renonçant toutefois au point du parking HLM, car il avait été peu fréquenté.

Le 27 juin 09, pour répondre à une demande des parents et des enfants, un tournoi de foot sera organisé.

Le 07 septembre 2008, a eu lieu notre pique-nique annuel, précédé d'une marche matinale et suivi d'un concours de pétanque. Le prochain rendez-vous est fixé au **dimanche 06 septembre 09**. Une découverte approfondie de notre quartier, sous forme de quiz, sera proposée le matin, à la place de la marche habituelle, avec des lots à la clé !

Le 4 octobre 2008, Johnny STAR, venu animer la soirée, n'a pas déplacé les foules.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, demandes ou suggestions.
Vous pouvez également vous joindre au bureau de l'association ou nous apporter votre soutien
pour l'organisation des différentes manifestations.
Et nous vous attendons nombreux lors des rencontres conviviales proposées.



Bulletin d'adhésion à l'Association des Habitants du Val de Coise à remettre à : M BINET - 27,
chemin des chênes

ou à : Mme CHAUVE - 6, allée des

Peupliers

M.

Adresse :

Souhaite adhérer à l'association pour l'année 2009, et verse la somme de 5 €

(cocher le mode de règlement choisi) : en espèces par chèque